

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2014

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Françoise BOISSIERE au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. CHASSE / CONVENTIONS DE GRE A GRE

Le Conseil Municipal,
vu le cahier des charges applicable aux chasses communales approuvé par le Préfet du Bas-Rhin par arrêté du 8 juillet 2014,
après avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie en date du 20/10/2014,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la constitution et le périmètre des lots de chasse, ainsi que le montant du loyer tel qu'il a été proposé par la commission consultative de la chasse :

N° lot	Superficie	Délimitation	Prix 2015
1	391 ha dont 28 ha de forêt	Au sud : limite du ban avec Bischheim au lieudit « Rustlach » et l'III A l'est : rue du Moulin, CD 468 et le « Vieweg » Au nord : la voie ferrée jusqu'au terrain Delattre Levivier, la limite de propriété avec Lanxess et le Landgraben A l'ouest : le ban communal de Reichstett Est exclue de ce lot une enclave de 55 ha pour la chasse réservée à Lanxess	3 400 €
2	455 ha	Au nord : le ban communal de Kilstett Au sud : la propriété Lanxess A l'est : la voie ferrée A l'ouest : le Landgraben Est exclue de ce lot une enclave de 72 ha pour la chasse réservée au Golf	4 660 €
3	450 ha dont 150 ha de forêt	Au nord : le ban communal de Kilstett et de Gamsheim A l'ouest : la voie ferrée Au sud : les abords de la commune et l'ancienne voie ferrée « Weigel Roth » A l'est : l'III	adjudication
4	520 ha dont 280 ha de forêt	Au nord et à l'ouest : l'III Au sud : le terrain militaire et le ban de Strasbourg A l'est : le chemin des 13 peupliers, la route de service et la forêt domaniale	8 550 €
Chasses réservées			
Lanxess			55 ha
Golf de La Wantzenau			72 ha

- décide à l'unanimité, de procéder à la location des lots de chasse n° 1, 2 et 4 au moyen d'une convention de gré à gré, les locataires en place ayant fait valoir leur droit de priorité :

N° lot	Locataire	Associés 2014
1	Association de Chasse du Ried Nord	<u>M. François KOPP</u> M. François Hoehstetter M. Roland LAMP M. Théo DIEBOLD M. Jean-Louis SIMONIN
2	Association de Chasse, Sport et Loisirs du Ried	<u>M. Claude SIEGWALD</u> M. Eric KRESS M. Patrick FAVIER M. J. François HILBOLD M. Alexis OSCHMANN M. Richard BERGER
4	Sté de Chasse de l'III – section La Wantzenau	<u>M. Marcel BOHN</u> M. Gilbert Aeby M. Roger Andt M. Samuel Balzer M. Henri Riedinger M. Joseph Seiler

- autorise à l'unanimité, le Maire à signer les conventions de gré à gré avec les locataires des trois lots,
- décide de procéder à la location du lot de chasse n° 3 par voie d'adjudication,
- et décide d'accorder le droit de chasse réservé à la Société Lanxess et à la Société «Réalisation du Golf de La Wantzenau » pour les terrains leur appartenant et formant une enclave d'au moins 25 ha sur le territoire de la commune.

3. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal, annexé à la délibération.

4. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES / MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la composition des commissions communales comme suit :

- commission sport et vie associative : 9 membres

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne HEMMERLE

M. Albert KUNKLER

Mme Esther PIERSON-THEUREAUX

M. Stéphane STROH

M. Benjamin VIX

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

M. Camille MEYER

- commission des finances : 8 membres
- M. Christophe GEORG
- Mme Anne HEMMERLE
- M. Serge HUGEL
- M. Grégory SCHNEIDER
- M. Stéphane STROH
- M. Clément VIX
- Mme Michèle WOLFF-VERINAUD
- M. Roger BODE en remplacement de M. Frédéric MAURY

5. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX LA WANTZENAU-KILSTETT-GAMBSHEIM / MODIFICATION

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, pour la désignation de :
 - Denis CLAUSS et de Clément VIX comme membres titulaires,
 - Stéphane STROH et de Roger BODE comme membres suppléants,
 du Syndicat des eaux La Wantzenau – Kilstett – Gamsheim.

6. DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANDRE MALRAUX

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la candidature de Stéphanie MOSCHENROS en tant que délégué suppléant pour représenter la Commune de La Wantzenau au sein du Conseil d'Administration du collège André Malraux, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

7. CUS / APPROBATION DU PROGRAMME 2015 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC / AUTORISATION DE DEBUTER LES ETUDES

Point retiré de l'ordre du jour avec l'accord des conseillers municipaux.

8. RAPPORT ANNUEL 2013 SUR L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

- prend acte des informations contenues :
 - dans le rapport annuel 2013 du Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable de La Wantzenau - Kilstett – Gamsheim établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

9. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE VALORISATION

Le Conseil Municipal,

vu les propositions de la commission environnement et forêt réunie le 30 septembre 2014
vu les propositions de la commission travaux, voirie et circulation réunie le 6 octobre 2014,
après avoir délibéré,

- prend connaissance de la convention de valorisation des déchets de chantier avec l'entreprise Spiess, concernant le remblai des parcelles n°530 et 531 de la section 46 sises rue Pierre et Marie Curie à La Wantzenau,
- et autorise avec 28 pour et 1 abstention, le Maire à signer la convention ainsi que tous documents correspondants.

10. INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

après avoir délibéré,

- demande le concours du Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- et approuve avec 20 voix pour et 9 abstentions le versement d'une indemnité annuelle de conseil à Monsieur Jean-Luc Billmann, Trésorier Principal de Schiltigheim, à compter de l'année 2014.

11. BUDGET PRIMITIF 2014 / DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- valide à l'unanimité, le virement de crédits suivants :

Article	Désignation	Dépense	Recette
777 - 020	Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		+ 600 €
139148-020	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+ 600 €	
021 -020	Virement de la section de fonctionnement		+ 600 €
023 - 020	Virement à la section d'investissement	+ 600 €	

12. SUBVENTION AUX ECOLES MATERNELLES POUR LA SAINT NICOLAS

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention annuelle de 2 € par élève fréquentant les écoles maternelles, pour le soutien à l'organisation matérielle de la fête de la « Saint-Nicolas ». Cette somme sera versée directement à la coopérative scolaire.

13. PARRAINAGE AVEC LES SPORTIFS MERITANTS / REMISE DE BONS CADEAUX

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ autorise à l'unanimité, le Maire à établir des bons cadeaux, valables dans les restaurants de la commune, pour une valeur totale annuelle maximale de 1 700 €, destinés à récompenser les gagnants de la compétition de Golf « Wantzenau Classic » qui a eu lieu en août 2014, ainsi que les 10 sportifs les plus méritants lors de la cérémonie des sportifs méritants. L'association des Hôteliers-Restaurateurs de La Wantzenau sera chargée d'établir la facture relative à ces bons.

➤ et autorise le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Il est précisé que les crédits relatifs à cette dépense sont prévus à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget principal 2014 et que cette délibération demeure valable pour toute la durée du mandat électoral.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de treize délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

M. Denis CLAUSS

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUIARD

Mme Christiane HEINTZ

Mme Anne HEMMERLE

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

M. Albert KUNKLER

M. Frédéric MAURY

M. Camille MEYER

Mme Stéphanie MOSCHENROS

Mme Sabine PAILLARD

M. Martial SCHILLINGER

M. Grégory SCHNEIDER

Mme Lise-Marie SEYS

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Stéphane STROH

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Absents, excusés :

Mme Agnès MACHWATE avec procuration à Mme Lise-Marie SEYS

Mme Esther PIERSON THEUREAUX avec procuration à M. Serge HUGEL